

COMMUNE DE JUSSAC

Accusé de réception en préfecture
015-211500830-20200731-D2020-7-7-DE
Date de télétransmission : 04/08/2020
Date de réception préfecture : 04/08/2020

**délibération :
D_2020_7_7**

SEANCE DU 31 JUILLET 2020

Nombre de conseillers en
exercice : 19

L' an deux mille vingt , le vendredi 31 juillet à 18 h 30, le Conseil Communal dûment
convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle polyvalente de Jussac, sous
présidence de Monsieur RODIER Jean-François, Le Maire.

Présents : 15

Date de convocation du : 24 Juillet 2020

Votants : 19

Présents : Monsieur ANDRE Jean-Luc, Monsieur ARNAL André, Madame BASTIEN
Joëlle, Madame COLOMB Yvette, Madame FOUSSAT Françoise, Madame GANE
Cécile, Monsieur GRAFFOUILLE Pierrick, Monsieur LACROIX Michel, Madame
LINARD Danielle, Madame PRADEL Céline, Monsieur RODIER Jean-François,
Monsieur ROFFY Jacques, Monsieur SCIORETO Cyrille, Monsieur VIOLLE Willy,
Madame DELHOSTAL Anne

**Objet : Acquisition de
terrain pour la viabilisation
d'une parcelle à Tandouire**

Pouvoirs :

Madame CLUSE Nathalie a donné pouvoir à Madame FOUSSAT Françoise
Madame MALHERBES Caroline a donné pouvoir à Monsieur ROFFY Jacques
Madame ROUX Céline a donné pouvoir à Monsieur RODIER Jean-François
Monsieur ROUX Hervé a donné pouvoir à Madame PRADEL Céline

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame CLUSE Nathalie, Madame MALHERBES Caroline, Madame
ROUX Céline, Monsieur ROUX Hervé

Secrétaire de Séance : Madame Cécile GANE

Annule et remplace la délibération n°D2019-4-8 du 20 juin 2019.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'institution d'une Taxe d'Aménagement Sectorielle au lieu-dit
« TANDOUIRE » par délibération du 29 Novembre 2018.

À la suite de la mise au point du projet, la négociation avec le propriétaire a abouti à la signature d'une promesse de
vente pour la cession à la Commune du terrain nécessaire aux espaces publics (voirie, stationnements,
cheminements piétonniers et espaces verts), d'une superficie de 2905m² au prix de 5.60€ le m² de terrain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'acquisition par la commune auprès de Monsieur Patrick RAYMOND de l'assiette des futurs espaces
publics - **parcelle AD n°149-**, au lieu-dit « TANDOUIRE », d'une superficie **de 2905m² au prix de 5.60€ le m² de terrain ;**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le document d'arpentage dressé par Mme SAUNAL, Géomètre-Expert, et
l'acte établi par Maître Olivier BRETAGNOL, Notaire à Saint-Cernin ;

- **PRECISE** que les frais de Géomètre et de Notaire sont à la charge de la Commune et que les crédits sont prévus au
budget de la Commune.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0



Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Le Maire,
Jean-François RODIER